

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 23003470

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

12/6/25

Alexandre DESROUSSEAUX
Directeur de la Mission Transition Numérique

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23003470
Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Ville	Type carnet attribué
1.				59000	LILLE	5 PASS
2.				59300	VALENCIENNES	5 PASS
3.				60200	COMPIEGNE	5 PASS
4.				02290	EPAGNY	5 PASS
5.				59165	AUBERCHICOURT	5 PASS
6.				62140	FRESSIN	5 PASS
7.				59226	RUMEGIES	5 PASS
8.				59780	WILLEMS	5 PASS
9.				59780	WILLEMS	5 PASS
10.				60280	MARGNY LES COMPIEGNE	5 PASS
11.				60100	CREIL	5 PASS
12.				62930	WIMEREUX	5 PASS
13.				02000	AULNOIS SOUS LAON	5 PASS
14.				59000	LILLE	5 PASS
15.				62930	WIMEREUX	5 PASS
16.				59200	TOURCOING	5 PASS
17.				02200	SOISSONS	5 PASS
18.				59234	MONCHECOURT	5 PASS
19.				62930	WIMEREUX	5 PASS
20.				60250	BALAGNY SUR THERAIN	5 PASS
21.				59290	WASQUEHAL	5 PASS
22.				59100	ROUBAIX	5 PASS
23.				62190	LILLERS	5 PASS
24.				62950	NOYELLES GODAULT	10 PASS
25.				59100	ROUBAIX	10 PASS
26.				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	10 PASS
27.				62140	HESDIN	10 PASS
28.				59770	MARLY	10 PASS
29.				62360	CONDETTE	10 PASS
30.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
31.				59186	ANOR	10 PASS
32.				62120	BLESSY	10 PASS
33.				60200	COMPIEGNE	10 PASS
34.				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	10 PASS
35.				62320	ROUVROY	10 PASS
36.				59440	ST HILAIRE SUR HELPE	10 PASS
37.				02590	BEAUVOIS EN VERMANDOIS	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

2300 3470

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Ville	Type carnet attribué
38.				62320	ROUVROY	10 PASS
39.				62450	ROCQUIGNY	10 PASS
40.				02400	CHATEAU THIERRY	10 PASS
41.				62930	WIMEREUX	10 PASS
42.				62320	ROUVROY	10 PASS
43.				59440	AVESNES SUR HELPE	10 PASS
44.				62380	AFFRINGUES	10 PASS
45.				59700	MARCQ EN BAROEUL	10 PASS
46.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
47.				62320	ROUVROY	10 PASS
48.				59292	ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	10 PASS
49.				59193	ERQUINGHEM LYS	10 PASS
50.				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	10 PASS
51.				59610	FOURMIES	10 PASS
52.				59610	FOURMIES	10 PASS
53.				59113	SECLIN	10 PASS
54.				59610	FOURMIES	10 PASS
55.				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	10 PASS
56.				62850	JOURNY	10 PASS
57.				59279	LOON PLAGE	10 PASS
58.				59440	AVESNES SUR HELPE	10 PASS
59.				62420	BILLY MONTIGNY	10 PASS
60.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
61.				59330	HAUTMONT	10 PASS
62.				59287	LEWARDE	10 PASS
63.				60890	MAREUIL SUR OURCQ	10 PASS
64.				02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
65.				62126	WIMILLE	10 PASS
66.				59740	SOLRE LE CHATEAU	10 PASS
67.				59116	HOUPLINES	10 PASS
68.				60390	AUNEUIL	10 PASS
69.				80270	WARLUS	10 PASS
70.				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	10 PASS
71.				02260	LA CAPELLE	10 PASS
72.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
73.				59500	DOUAI	10 PASS
74.				62110	HENIN BEAUMONT	15 PASS
75.				62126	WIMILLE	15 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23003470

Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Motif du refus
			62380	COULOMBY	Dossier demeurant incomplet malgré relances
			59610	FOURMIES	Hors critère (n'est pas lycéen d'un établissement participant à l'expérimentation)